



# Comment faire pour une Inversion de prénom ???

Par **nikita83**, le **25/01/2010** à **16:09**

[s]Bonjour,[/s]

J'aimerais savoir comment faire pour rétablir l'erreur...

Donc mon fils est agée de 6 ans maintenant, j'aimerais lui faire sa carte d'identité mais comment rétablir l'erreur....

Car il utilise son deuxième prénom comme prénom usuel sur tout les documents (école, sport etc...) mais sur les documents officiel (caf,CQ etc...) c'est son premier prénom qui est utiliser bien que celui ci n'as jamais servie...

Je veux juste faire une inversion de prénom ou bien pourquoi pas supprimer le premier prénom (qui n'as jamais servie), mais je pense pas que la procédure est pareil...

Je sais qu'il faut monter un dossier avec avocat...mais je ne peux pas me permettre.... J'ai peur que ma demande soit regeter.

Est ce que vous pouvez m'aider s'il vous plait.

Merci d'avance,  
Cordialement.

Par **Eldora**, le **31/01/2013** à **18:17**

Bonjour,

J'ai changé l'ordre de mes prénoms grâce à la nouvelle loi de mai 2011. Il faut passer par un avocat et si vous ne pouvez pas, je crois que vous pouvez en demander un qui sera payé par l'Etat.

Justement l'avocat est là pour faire en sorte que votre dossier passe.

Ce site explique clairement comment faire :

<http://maprocedure.fr/changmement-de-nom-ou-prenom/159-inversion-de-prenom-faut-il->

saisir-le-juge